



DICRIM

(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)
DE

SAINT-PARRES-LÈS-VAUDES



RISQUES MAJEURS
Apprenons les bons réflexes !

Document à conserver

***Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation
de la sécurité civile.***

« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. »

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une TRES GRANDE IMPORTANCE, et doit retenir votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Afin de vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et pour réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce DICRIM, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

Pour votre sécurité, conserver ce fascicule.

Le Maire

Bernard de LA HAMAYDE

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.

Risque = produit d'un aléa + un enjeu

Il existe plusieurs types de risques :

Les risques naturels

(inondation, mouvement de terrain,...)

Les risques technologiques

(industries, nucléaire, transport de matière dangereuses,...)

Les risques météorologiques

Les risques sanitaires (pandémie,...)

etc...

Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.



le risque

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « *les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent* ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune de Saint-Parres-Lès-Vaudes peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre sécurité.

A quels risques sommes-nous exposés à Saint-Parres-Lès-Vaudes?



inondation lente



conduites fixes de matières dangereuses



transport de marchandises dangereuses



mouvements de terrain liés à la sécheresse



activités industrielles

- Le risque « **inondation** » : par **débordement de La Seine qui** peut recouvrir le milieu naturel et parfois le tissu urbain. La présence de la nappe phréatique occasionne également des débordements dans plusieurs secteurs de la commune.
- Le risque « **Transport de Matières Dangereuses (TMD)** » avec la proximité de **la RD 671 , de la voie ferrée Troyes/Polisot et de la canalisation de gaz** qui assurent le transport de matières dangereuses diverses.
- Le risque « **retrait gonflement des argiles – aléa faible** » qui à cause du phénomène d'absorption/résorption d'eau dans le sol peut entraîner des problèmes de mouvement de terrain et de fissures sur les façades des habitations.
- Le risque « **industriel** » qui concerne un événement accident se produisant sur un site industriel, et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains , les biens et l'environnement. Le risque est dû à la présence de silos implantés dans la commune.

D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté.



tempêtes

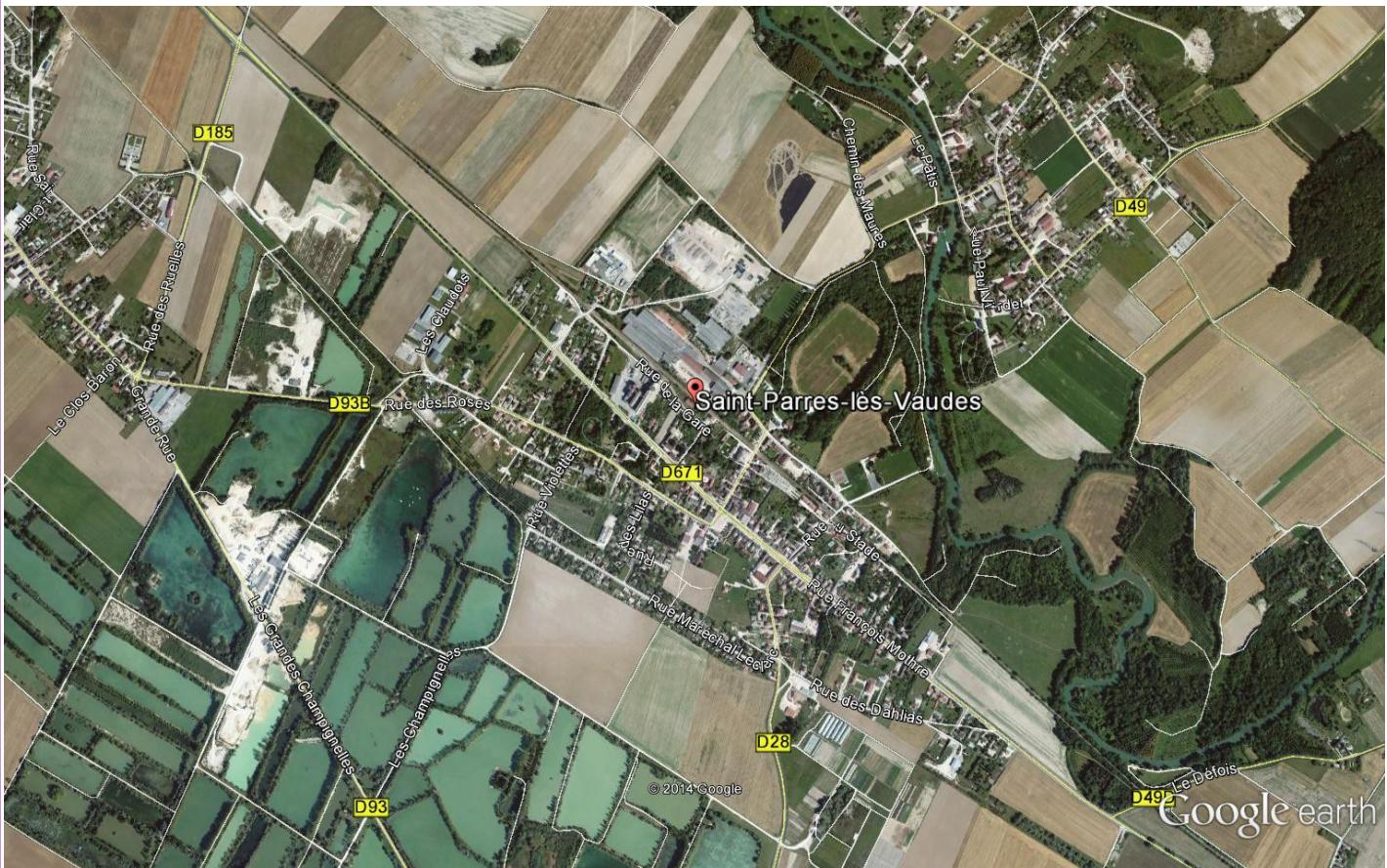


sanitaire

- Le risque « **météorologique** » : tempête 1999, fortes neiges de décembre 2010, etc.
- Les risques « **sanitaires** »: pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule, etc.

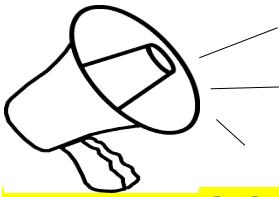
L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.

La commune de SAINT-PARRES-LÈS-VAUDES

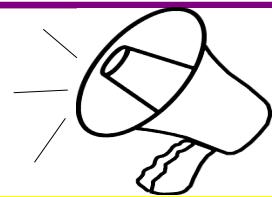


La présence d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI SEINE AMONT) approuvé, oblige la commune à réaliser un **PCS** (Plan Communal de Sauvegarde) et un **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en Mairie.

Un système d'alerte sera défini, et un recensement des moyens humains et matériels sera réalisé. De cette manière, cette commune se trouvera, aujourd'hui, mieux armées pour faire face à d'éventuels évènements.



Alerte de la population

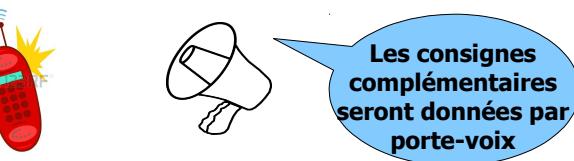
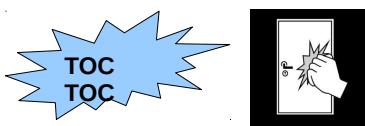


En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :

**Le territoire communal a été divisé en secteurs
Un élu (et un suppléant) a été choisi pour diffuser
l'alerte dans chaque secteur**

L'alerte s'effectuera :

- **en porte à porte**
- **à l'aide d'un porte-voix**
- **par téléphone**(pour les habitations en zone inondable et éloignées)



ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.



ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Un événement exceptionnel est attendu.

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.

Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi :

radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas les portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.



**POINT DE RASSEMBLEMENT
ET DE DISTRIBUTIONS DIVERSES
« Salle polyvalente »**



Risque inondation

(voir carte en Annexe 1)

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue. La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

2 TYPES D'INONDATION EXISTENT

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



le risque

Le risque à Saint-Parres-Lès-Vaudes

Saint-Parres-Lès-Vaudes est concernée par l'inondation lente de plaine et les remontées de nappe phréatique. La Seine à proximité des habitations peut engendrer des débordements qui peuvent durer plusieurs jours. La montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

Les mesures de prévention

En 2006, un Plan de Prévention des Risques Inondations (Seine Amont) a été approuvé sur la commune. Il recense l'ensemble des zones sujettes à inondation et réglemente de ce fait l'occupation des sols et les droits de construction sur la commune (**à noter que ce plan est entré en révision en juillet 2014 ; le plan actuel est toujours en vigueur.**)

Plus d'infos sur
www.prim.net,
www.aube.gouv.fr

Les moyens de surveillance et l'alerte

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site du ministère <http://www.vigicrues.gouv.fr> (site de prévision des crues).

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

Le Maire déclenche alors le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de ralliement.



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une zone inondée. N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre.

DES AUJOURD'HUI

Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.

Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les matières polluantes, toxiques et les produits flottants.

PENDANT LA CRUE

A l'annonce de l'arrivée de l'eau

Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations,... qui pourraient être atteints par l'eau.

Coupez vos compteurs électriques et gaz.

Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.

Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque l'eau est arrivée

Montez dans les étages avec : eau potable, vivres, papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche, piles de recharge, vêtements chauds. N'oubliez pas vos médicaments.

APRES

Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.

Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.

Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.

Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



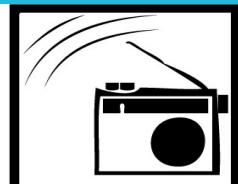
Coupez
électricité
et gaz



Fermez la
porte et les
aérations



Montez dans
les étages



Ecoutez la
radio



Ne prenez pas
votre véhicule



Risque Transport de Matières Dangereuses (TMD)



(voir carte en Annexe 2)

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.

Le risque à Saint-Parres-Lès-Vaudes

La commune est traversée par la RD n°671, la voie ferrée Troyes-Polisot ainsi que le gazoduc, sur lesquelles transitent des transports de matières dangereuses.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage毒ique.



Les mesures de prévention



Le Plan Communal de Sauvegarde prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

Des plans d'organisation départementale des secours (Plan O.R.S.E.C., "Transport de Matières Dangereuses") seront mis en œuvre si nécessaire.

La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des logos suivants, apposés notamment à l'arrière droit du véhicule (quelques exemples de logos).



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières radioactives



Plus d'infos: <http://www.andra.fr/> « classement du transport des matières dangereuses »



transport de
marchandises
dangereuses



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

DES AUJOURD'HUI

Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT:

Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie:17; 112 depuis votre portable).

Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte

Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.

Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.

Ecoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5).

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

Ne téléphonez pas.

Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.

Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Risque industriel

Le « risque industriel » concerne un événement accidentel se produisant sur un site, et entraînant des conséquences graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Le risque à Saint-Parres-Lès-Vaudes

À Saint-Parres-Lès-Vaudes, ce risque est dû à la présence des silos appartenant à Vivescia, situés le long de la RD 671.



Les mesures de prévention

Le Plan Communal de Sauvegarde prévoit la mise en place d'un **Poste de Commandement Communal** (PCC) pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, rassemblement de la population,...).



DES AUJOURD'HUI

- ◆ Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

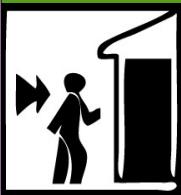
Si vous êtes témoin de l'accident:

- ◆ Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie:17; 112 depuis votre portable).

- ◆ Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

- ◆ Si se dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte:

- ◆ Ne pas tenter de se rendre à proximité du site, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.

- ◆ Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.

- ◆ Ecoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5).

- ◆ N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

- ◆ Ne téléphonez pas.

- ◆ Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.

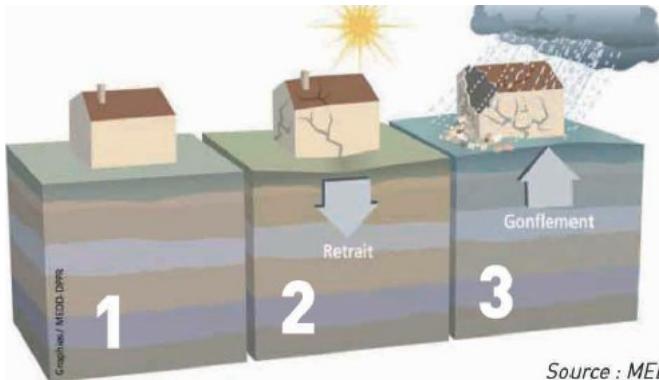
- ◆ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.



mouvements
de terrain liés
à la sécheresse

Risque mouvement de terrain: le retrait gonflement des argiles

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches).



Source : MEDD



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables certains locaux.

Le risque à Saint-Parres-Lès-Vaudes

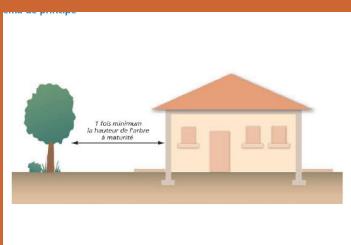
La commune se situe sur une zone d'**aléa faible** pour les argiles. Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent; mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses. Toute la commune est concernée par un sol argileux (voir carte ci-contre).



Les mesures de prévention

Le Ministère de l'Écologie a édité une plaquette d'information sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles: comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF. <http://www.prim.net> (ou vous la procurer à la DDT de l'Aube (Bureau Risques et Crises)

Comment faire pour prévenir les dégâts?



Éloigner la végétation du bâti:
les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades



Réaliser une structure étanche autour du bâtiment

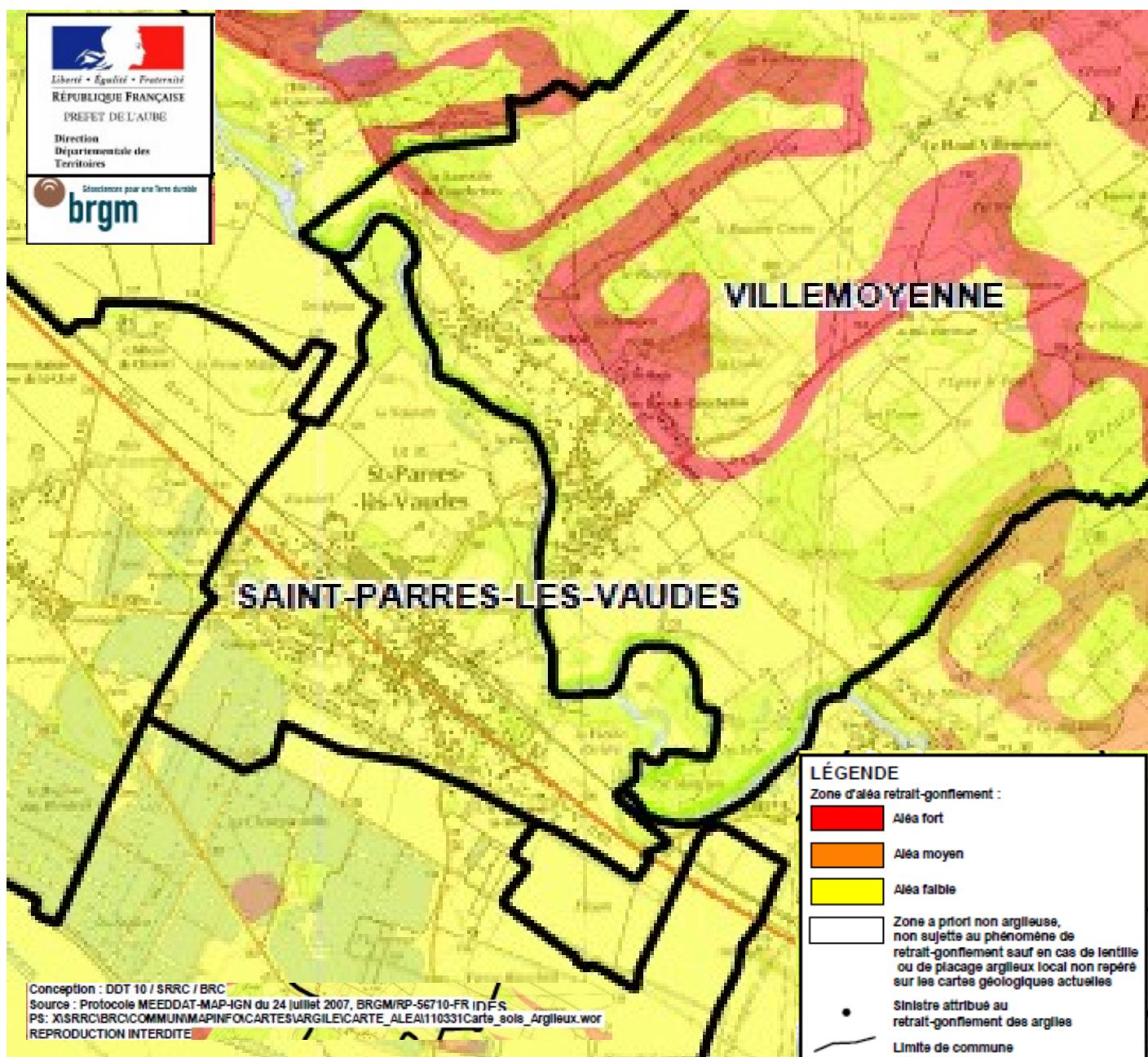
Vous retrouverez l'ensemble de ces conseils sur www.argiles.fr



mouvements
de terrain liés
à la sécheresse

«Carte retrait-gonflement des argiles»

Aléa faible





Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).



Les effets

Vents violents, précipitations intenses.. Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

Le risque à Saint-Parres-Lès-Vaudes

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de [Saint-Parres-Lès-Vaudes](#) est exposée aux tempêtes.

Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- **Une vigilance absolue s'impose**
des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



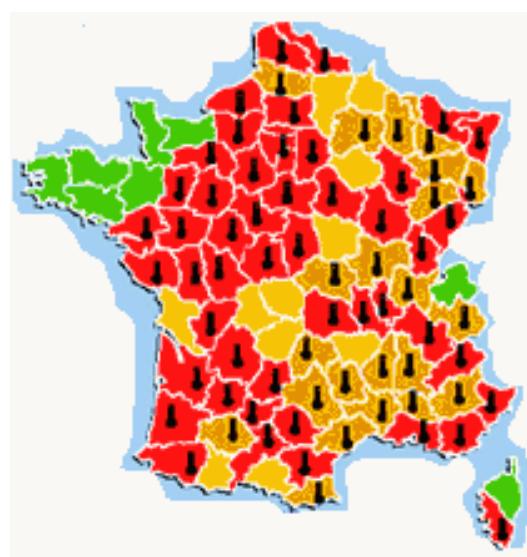
Pluie-inondation

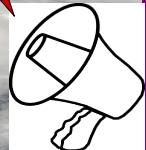


Canicule



Orages





DES AUJOURD'HUI

Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

Si une tempête est annoncée:

Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.

Evitez de prendre la route. Reportez autant que possible vos déplacements.

PENDANT UNE TEMPÈTE

Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.

Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.

Ne vous abritez pas sous les arbres.

Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.

Si vous devez sortir, soyez prudents.

APRES UNE TEMPÈTE

Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.

Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.

Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

Les bons réflexes !



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



sanitaire

Risques sanitaires: pandémie grippale

Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque à Saint-Parres-Lès-Vaudes

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de **Saint-Parres-Lès-Vaudes** est exposée aux risques de pandémie.



Les mesures de prévention

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.



Face aux différents cas de grippe aviaire rencontrés dans plusieurs pays, et au risque de survenue d'une pandémie grippale, l'Etat a élaboré un **Plan National de protection contre les pandémies**. Des **exercices locaux** et nationaux permettent de tester régulièrement ce plan et de préparer les acteurs.

Le « **guide pratique de la vie quotidienne en cas de pandémie** » est également consultable sur <http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/>.

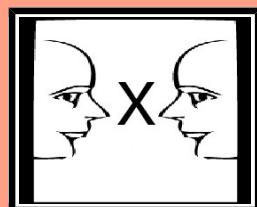
Les bons réflexes !



Ecoutez la radio



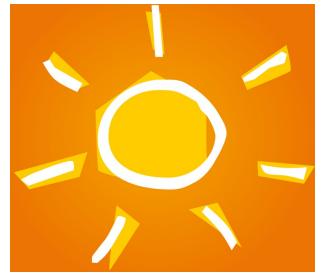
Lavez vous régulièrement
les mains au savon et/ou
avec une solution
hydroalcoolique



Evitez tout
contact avec une
personne malade



Risques sanitaires: Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle **dure plus de 3 jours**.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...)



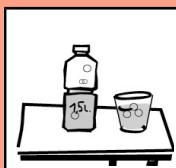
Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

Les bons réflexes !

Personnes âgées



Buez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et des crudités



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou tard le soir.



Donnez régulièrement des nouvelles à votre entourage.

Parents - enfants



Buez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de consommer de l'alcool.



Evitez les activités sportives intenses.

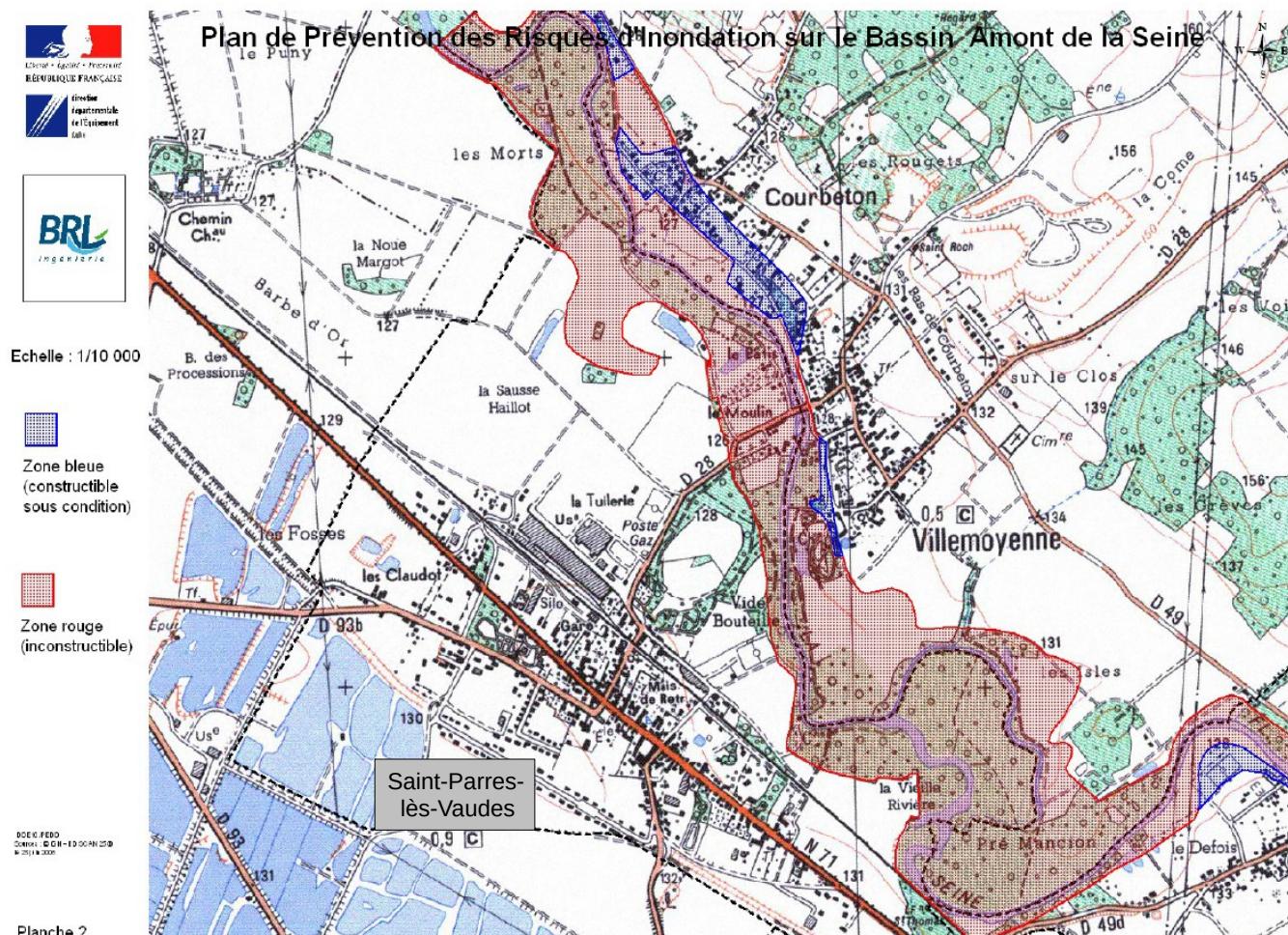


Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et handicapés.

Le risque « Inondation »

PPRI « SEINE AMONT »

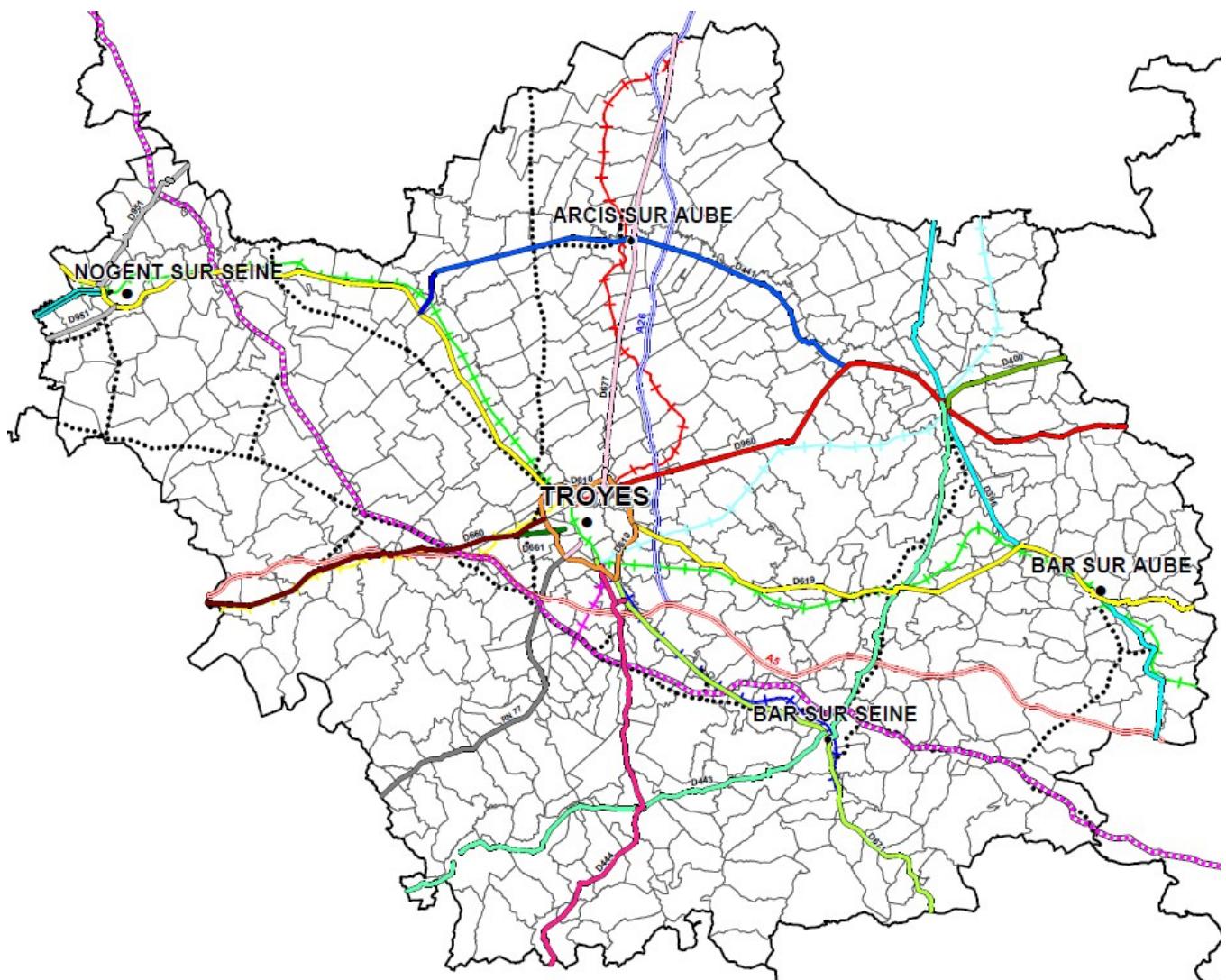
(à noter que ce plan est entré en révision en juillet 2014 ;
le plan actuel est toujours en vigueur.)



Carte consultable sur
www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-Protection-de-la-Population/Securite-civile/Risques

Plus de renseignements auprès de la DDT
 Bureau Risques et Crises à l'adresse:ddt-srrc-brc@aube.gouv.fr

Le Risque « Transport de Matières Dangereuses (TMD) »



VOIES FERREES / FLUVIALES :

- +— Ligne CHALONS EN CHAMPAGNE / TROYES
- +— Ligne PARIS / BALE
- +— Ligne TROYES / POLISOT
- +— Ligne TROYES / RONCENAY
- +— Ligne VILLENEUVE L'ARCHEVEQUE / TROYES
- +— Ligne VITRY LE FRANCOIS / TROYES
- Canal BRAY / NOGENT

VOIES ROUTIÈRES :

- A26
- A5
- RN 77
- D396
- D400
- D441
- D443
- D444
- D610
- D619
- D660
- D661
- D671
- D677
- D951
- D960

Canalisations :

- +— Gazoduc "Arc Dierrey" (projet)
- Gazoducs existants

Date : Octobre 2012 - DDT de l'Aube - SRRC / BRC
 Source : Protocole MEEDDAT-MAP-IGN du 24 juillet 2007



Notes



Les numéros utiles

Mairie de Saint-Parres-Lès-Vaudes 03 25 40 96 17 Fax : 03 25 40 77 75
mairie.st-parres-les-vaudes@wanadoo.fr

Préfecture de l'Aube :

Troyes 03 25 42 35 00 <http://www.aube.gouv.fr>

Direction Départementale des Territoires (DDT)

- Agence Sud-Est : Bar sur Aube **03 25 92 53 10** <http://www.aube.gouv.fr>
- Siège DDT : Troyes **03 25 71 18 00**

Pompiers **18 (portable 112)**

Police/gendarmerie 17

SAMU 15

ERDF (centre d'appel dépannage électricité) 09 726 750 10
GRDF (centre d'appel dépannage gaz) 0800 473 333

**Syndicat Départemental
des Eaux de l'Aube (SDDEA)** 03 25 79 00 00

Conseil Général
Centre routier **0800 12 10 10** <http://www.cg-aube.fr:transport/routes>

Météo France 08 92 68 02 80 <http://www.meteo.fr>

**Écoutez les informations :
CHAMPAGNE FM 97.5
FRANCE BLEUE 100.8
et CANAL 32**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites suivants :

- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>
 - <http://www.prim.net> - Portail de la prévention des Risques Majeurs
 - <http://www.aube.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-Protection-de-la-Population/Securite-civile/Risques>